



Avec son jeu concours, EDF gagne à tous les coups

lundi, 14 avril 2014 / **Karine Le Loët** /

Rédactrice en chef à « Terra eco ».



Sur vos travaux de rénovation thermique, EDF vous propose d'économiser 5000 euros. Mais l'électricien n'a pas que votre confort en tête.

« Vous avez des travaux de chauffage ou d'isolation à réaliser. Gagnez jusqu'à 5 000 euros TTC ! » L'offre, signée EDF, a peut-être atterri dans votre boîte mail. Si vous optez pour des double vitrage ou installez, pour les soirs d'hiver, une chaudière à bois, vous pourrez donc récupérer une partie de votre mise. Vous voilà vernis. L'initiative se veut avant tout originale. EDF, qui a préféré répondre par mail via son service de communication, le confirme : « Nous essayons de proposer des dispositifs innovants et qui correspondent aux attentes des clients d'aujourd'hui. Le jeu concours est un moyen incitatif parmi d'autres pour engager (...) les travaux de rénovation qui génèrent des économies d'énergie », précise la société. A la question, « est-ce que ça fonctionne ? », la boîte reste prudente : « Nous ne mesurons pas l'impact direct du jeu concours sur les comportements des clients en matière d'engagement de travaux, mais nous observons que le nombre de clients qui participent au jeu concours est en augmentation constante depuis le démarrage de l'opération », soit le 12 juin 2013.

Rien de bien nouveau sous le soleil pour Gaëtan Brisepierre, sociologue spécialisé sur les questions d'énergie : « C'est hyper commun qu'un énergéticien donne des primes dans le cadre de travaux. Ça se faisait déjà avant, même si ce n'était pas forcément très visible. Le jeu s'inscrit dans cette continuité là. » Mais il a aussi un autre avantage... plus surnois. A travers son offre, EDF cherche peut-être à récupérer les factures des travaux dont il a cruellement besoin. En effet, pour ne pas être redevable d'une amende, tout fournisseur d'énergie doit prouver qu'il a « incité à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de [ses] clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnelles », souligne [le site du ministère de l'Ecologie](#).

Une pompe à factures

En clair, quand Monsieur Tout le monde fait retaper sa maison pour mieux l'isoler, il envoie à son fournisseur d'énergie sa facture et reçoit, en échange, une compensation financière (ristourne sur les travaux, diagnostics gratuits, etc.) De son côté, le fournisseur d'énergie troque, auprès des services de l'Etat, la facture de son client pour un certificat d'économie d'énergie (CEE). Quand il en a accumulé assez, il n'est plus assujéti à l'amende. Or, les énergéticiens « ont du mal à récupérer les factures » qui leur permettent d'encaisser ces CEE, assure Gaëtan Brisepierre. C'est sans doute encore plus vrai pour le géant EDF qui « a énormément de volume à traiter », souligne Yann Crévolin, conseiller énergie chez Hespul, une association spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Se sert-il de ce dispositif pour éviter la lourde amende ? « Si c'est le cas, ça montre un vrai manque de transparence », poursuit l'expert. Et peu de justice. Car la compensation financière ne sera pas non plus accordée à tous ceux qui auront envoyé leur facture mais aux seuls gagnants du jeu.

Interrogée sur le sujet par téléphone, EDF se défend une nouvelle fois via son service de communication : « L'objectif du jeu concours n'est pas de récupérer les factures du client. EDF produit des CEE via des partenaires Bleu ciel. Ce sont ces partenaires qui constituent les dossiers de CEE avec les pièces justificatives, dont la facture et l'attestation de travaux, signées par le client. Le jeu-concours intervient après que le client et le partenaire ont remonté les éléments à EDF. Autrement dit, avec ou sans le jeu concours, EDF dispose des éléments du dossier. » Sauf que le jeu concours peut inciter les particuliers à faire appel à EDF et à ses partenaires et donc à occasionner plus de CEE pour l'énergéticien. « Oui, mais ce n'est pas l'objectif du jeu », s'entend-on rétorquer.

EDF investit désormais dans la rénovation

Autre petite particularité du concours : pour gagner, Monsieur Tout le monde aura dû faire réaliser ses travaux auprès « d'un partenaire Bleu ciel d'EDF », précise le [règlement](#). Or, « c'est assez systématique que les experts EDF Bleu ciel ait une certaine affinité vis-à-vis du système

électrique. Il n'y a jamais d'indépendance totale dans les travaux qu'ils préconisent. Ils vont plutôt vous conseiller l'installation de panneaux électriques ou d'une pompe à chaleur plutôt que d'une chaudière gaz condensation », souligne Yann Crévolin.

EDF n'en fait d'ailleurs pas un mystère. Parmi les travaux susceptibles d'entraîner le versement des 5 000 euros, on trouve... l'installation de chauffage électrique, ([voir le règlement ici](#)). Anodin ? Pas vraiment, pour Gaëtan Briseperre : « Un des grands résultats du Grenelle, c'est l'élaboration d'une réglementation thermique sur la construction de logements neufs, précise l'expert. A l'époque, on a décidé de promouvoir la norme BBC et de fixer un seuil maximum de consommation d'énergie par m2. Le chauffage électrique s'est trouvé défavorisé par cette réglementation parce qu'il est relativement inefficace sur le plan technique. Depuis l'entrée en vigueur de cette norme en janvier 2012, le chauffage électrique a plongé. Quand on construit des maisons et des immeubles, on ne met plus de chauffage électrique. » Voilà donc EDF privée d'une partie de sa rente et en difficulté potentielle pour écouler la production de son parc nucléaire. Résultat, assure l'expert : « EDF investit dans la rénovation puisqu'il ne peut plus pousser le chauffage électrique dans le neuf. » En clair, [puisque'il ne peut plus passer par la porte rutilante des nouvelles maisons](#), le voilà qui débarque par la fenêtre bringuebalante des anciens logis.
